



René Andioc

Lecturas inquisitoriales de El sí de las niñas

2003 - Reservados todos los derechos

Permitido el uso sin fines comerciales

René Andioc

Lectures inquisitoriales de El sí de las niñas

Vingt ans après la première triomphale de sa dernière comédie en janvier 1806, Moratín, alors en exil en France, évoquait encore la vive émotion qu'elle avait soulevée en retour dans certains milieux de la capitale où se recrutaient naturellement ses ennemis littéraires, mais aussi ceux qu'il taxe globalement d'allergie aux Lumières et, en bonne logique, d'obscurantisme. L'approbation du public, ajoute-t-il, fut telle qu'elle découragea les folliculaires d'imprimer leurs nombreuses critiques; il omet seulement de préciser qu'à cette date-là, son alter ego Juan Antonio Melón dirigeait, depuis le 3 mai 1805, les services de censure gouvernementale (le «Juzgado de Imprentas»), qu'il faisait d'ailleurs appel à l'occasion à la compétence de Moratín, qu'un autre censeur, Josef Antonio Conde, était leur ami commun, et que les deux hommes lui témoignèrent en l'occurrence leur solidarité. Dans ces conditions, il ne restait plus aux adversaires qu'à court-circuiter le service officiel en dénonçant la pièce au second organisme de censure, l'Inquisition, seule compétente en matière de dogme et de morale chrétienne: ce qui fut fait; mais, nous dit Moratín, *El sí de las niñas* étant d'une orthodoxie insoupçonnable, les qualificateurs eurent du mal à se faire une opinion au sujet des passages qu'on leur avait signalés comme délictueux. Remarquons qu'il n'affirme pas qu'on ne trouvât rien à y redire: plus loin, dans le paragraphe suivant, il consentira tout de même à reconnaître que «la tempête [146] qui menaçait se dissipa en présence du Prince de la Paix». La première édition de la comédie comportait en effet, en 1805, une épître dédicatoire au puissant Godoy, et ce fut à n'en pas douter la vraie raison de la mansuétude du Saint Office, comme on pourra le constater plus loin: l'auteur concluait que «les imbéciles et les tartufes» en étaient quittes pour remettre à plus tard leur vengeance. Cette occasion plus favorable, ce sera évidemment la restauration du despotisme et la réaction cléricale à partir de 1814. C'est sur les démêlés de *El sí de las niñas* avec l'Inquisition autour de ces dates-là que je voudrais revenir -«revenir» en effet, car les documents que j'utilise pour ce faire sont connus depuis longtemps- de manière à tenter de préciser quelle lecture en firent les dévôts, et d'autres qui ne l'étaient peut-être pas.

En novembre 1806, un certain Bernardo García, dont on peut dire seulement qu'il connaissait bien ses classiques, sollicitait, sans succès, l'autorisation d'imprimer une *Carta crítica* de un vecino de Guadalaxara dans laquelle étaient examinées sans complaisance non seulement la pièce qui nous occupe, mais également deux odes publiées à l'occasion du combat naval de Trafalgar, l'une par Arriaza et l'autre par Quintana, lui aussi censeur comme Moratín et Conde. Dans la seconde partie de sa lettre, intitulée *De la Moral*, García lance l'accusation qui va peser sur le destin de *El sí* pendant près d'un quart de siècle; citant la fameuse diatribe de D. Diego contre l'éducation conventuelle oppressive qui inspire à Doña Francisca et aux jeunes filles de sa condition «el temor, la astucia y el silencio de un esclavo», c'est-à-dire, au bout du compte, un acquiescement «parjure et sacrilège» au

mariage ordonné par l'autorité parentale, il estime que l'auteur, pour avoir situé à Guadalajara l'établissement dont Francisca est pensionnaire, «directamente satiriza a este convento de Monjas, el único de Guadalaxara en que se da educación a Señoritas», et par suite «ofende a un cuerpo entero de casas de educación», s'exposant par là-même aux sanctions prévues par la loi. Il relève en outre un autre passage dans lequel la mère, excédée par la prudence du vieux prétendant qui tient à savoir s'il n'a pas, comme ce serait après tout normal, de rival plus jeune que lui, donc plus heureux, s'écrie à l'adresse de sa fille: «Respóndele una vez que quiere que hables y que yo no chiste. Cuéntale los novios que dejaste en Madrid [147] cuando tenías doce años, y los que has adquirido en el convento al lado de aquella santa mujer». Curieusement, et ce sera aussi l'attitude des qualificateurs de l'après-guerre, García ne semble pas comprendre que Moratín fait parler ce personnage par antiphrase, et il écrit: «Esta pulla va derecha a la Madre Circuncisión [nous reviendrons sur ce nom de la religieuse, tante de la «niña»] a quien hace pasar plaza de... qué sé yo...»; mais il est vrai que la mère a raison sans le savoir puisque sa fille, en effet, a un amant (au sens classique, il va de soi), et sans doute est-ce cela qui choqua certains contemporains. Il semble d'ailleurs que l'actrice chargée du rôle de la jeune fille ait quelque peu outré son jeu, au point de faire sérieusement douter de l'innocence du personnage lorsque, prenant congé de sa mère et du vieux prétendant, Francisca dit: «Para usted una cortesía, y para mi mamá un beso»; García commente, avouant implicitement qu'il a assisté à la première de la pièce: «Quando se representa la comedia por la actriz que hace el papel de Doña Paquita, bien recargado según se ensayó, desaparece la niña inocente. La mosquetería del patio conoció la chuscada de Inarco, y con grandes risotadas celebró la burla del viejo y la truhanería o picardigüela de la niña dándole a entender que el ósculo no era para él».

Comme d'habitude en cas de refus d'autorisation, García reçut copie de la critique négative, rédigée, en l'occurrence, par Conde, de manière à pouvoir à son tour répondre aux objections du censeur; ce qu'il fit, en développant les arguments de sa Carta crítica mais néanmoins conscient de l'inutilité de sa démarche devant une pareille coalition d'adversaires. Il affirme alors «que no ha havido persona en Madrid ni fuera de él que haya leído o visto representar esta comedia, que no haya creído y crea firmemente que toda ella es una sátira contra la educación que se da en los conventos de monjas, señalando y nombrando el de Guadalaxara que está destinado precisamente a este objeto»; bien des gens disaient, rappelle-t-il, lors de la première de la pièce: «Buena ha estado, pero qué tal pone a las monjas, y cómo las ridiculiza»; et d'ajouter que ces asiles de piété et de vertu (c'est, à un mot près, l'expression employée par D. Diego) «son poco a propósito para sacarlos al teatro, y menos para ridiculizar a sus individuos con nombres poco comunes, como la Madre Circuncisión»; il s'agit là d'une partie seulement des [148] reproches adressés à la pièce par un contemporain?- quelque peu ombrageux sur le chapitre de la religion. Celui-ci attendit près de deux mois, puis intenta, en mars 1807, un recours auprès du roi par la voie du ministère de la Justice, un autre auprès de Godoy; au bout de plus de quatre-vingts jours, nouveau refus; mais tout compte fait, son obstination n'avait pas été vaine: le Grand Inquisiteur, Ramón Josef de Arce, «favori du favori», officiellement consulté à ce sujet, fit examiner El sí par cinq «calificadores» ecclésiastiques qui, écrit-il en juin au ministre Caballero, n'y trouvèrent rien de condamnable. Leur censure, significativement, est absente du dossier constitué sur cette affaire, mais le prélat ajoutait que, bien que la pièce fût, comme on sait, «autorizada con la respetable dedicatoria que la exorna», la lettre de Bernardo García aurait mérité de recevoir l'imprimatur, afin de rendre «más cautos a los

autores cómicos [...] para que se abstuviesen de mezclar en ellas [dans leurs oeuvres] asuntos equívocos e inconsiderados que coincidiesen en algo con los puntos religiosos»; il se ralliait en fin de compte à la décision d'interdire la Carta, prise par Melón quelques jours plus tôt, mais laissait clairement entendre le fond de sa pensée:

sería muy conveniente se expidiese Real orden al Juez de Imprentas para que no permita la impresión de piezas teatrales ni qualesquiera otras obras que se hallen intempestivamente exornadas con asuntos eclesiásticos u otros equívocos e inconsiderados que por las circunstancias de los tiempos, del teatro, de los cómicos o de los espectadores, puedan dar margen a profanaciones irreligiosas, a interpretaciones malignas y a sugestiones eversivas del orden público, de la armonía entre el altar y el trono, o entre la educación cristiana y diversiones autorizadas por el Gobierno.

Une dizaine de jours plus tard paraissait une ordonnance royale reproduisant littéralement le texte de cette requête; García en prit connaissance et en déduisit, à juste titre me semble-t-il, que «esta Real resolución está por sí manifestando la mala moral de la comedia el sí de las niñas y la justicia con que el autor de esta crítica la combatía»; on voit donc dans quelle exacte mesure Moratín ne fut pas inquiété, mais il me paraît révélateur que sa pièce n'ait pas été reprise pendant les [149] deux dernières années du règne de Charles IV, et qu'elle soit restée dans l'ombre jusqu'en 1813, c'est-à-dire jusqu'aux derniers temps de l'éphémère régime napoléonien.

L'épisode «josefino», au cours duquel Madrid abolit l'Inquisition et supprima les ordres religieux tandis que Cadix déclarait, après une longue polémique, le Saint Office incompatible avec la Constitution depuis peu promulguée, permit aux adversaires, et aux victimes, du Tribunal de prendre une brève revanche: Moratín, pour sa part, réédite -sous un prudent pseudonyme- le récit de l'Auto de fe célébré à Logroño en 1610 en donnant libre cours à sa verve satirique dans le prologue et les notes qu'il lui adjoint, et rédige un autre prologue particulièrement caustique pour une édition du Fray Gerundio qui ne verra pas le jour, et cet engagement assez euphorique permet de prendre la mesure de l'allègre anticléricalisme dont témoigne *El sí de las niñas*. Mais le 21 juillet 1814, suivant de peu la restauration de l'absolutisme, l'Inquisition est rétablie, ouvrant ainsi une des périodes les moins glorieuses de l'Espagne. Un an et un jour plus tard, elle faisait afficher dans les lieux publics et de culte la liste des livres à saisir en attendant leur examen et leur qualification, et il n'est pas sans intérêt de constater que *El sí* figure parmi eux alors qu'il s'agit pour la plupart d'écrits, de journaux, de discours politiques libéraux dont beaucoup, naturellement, sont défavorables à l'Inquisition. Moratín vit en exil à Barcelone lorsque se produit, en septembre 1815, une première alerte: à la suite de la dénonciation, par un bénéficiaire de la cathédrale, d'une édition locale de la pièce, un exemplaire de celle-ci est soumis par l'Inquisition de la «ciudad condal» au jugement de deux censeurs, Carmes déchaux, qui affirment peu après: «juzgamos puede permitirse por no contener cosa contraria a la santa religión Católica de la Iglesia, aunque en él [el papel] se hallan algunas expresiones algo libres en materia de honestidad y que suelen ser bastante frecuentes en semejantes papeles». Pas d'accusation d'anticléricalisme ici, on le voit, mais seulement une allusion, semble-t-il, au comportement de Francisca, comme permettent de le déduire les censures ultérieures.

A Madrid, on n'était pas non plus resté inactif; dès le 3 août 1815, ordre était donné de qualifier tous les ouvrages [150] concernés par l'édit du 22 juillet «con advertencia de que sean preferidas para su censura y calificación las comedias con el título el sí de las niñas, el No de las niñas, La Mogigata, sin embargo de que estas dos últimas no están comprendidas expresamente en el mencionado edicto». Ce fut fait le 14 novembre par José García y Carrillo et Gabriel Mesquida, de l'ordre des Minimes. Plus pointilleux que leurs prédécesseurs, ils commencent par exposer, en semblant l'approuver, le message pédagogique de la pièce, mais, tout en maniant l'atténuation, ils n'ont aucune difficulté à percer à jour la malice de l'auteur, lequel, écrivent-ils, «no dexa de herir alguna cosilla a las corporaciones Religiosas», et «mezcla algunas cosas sagradas con las profanas, y por medio de sátiras y bajo el velo de un celo aparente, desacredita alguna cosa a los cuerpos religiosos, de donde se infiere, y muy bien, no son estos santos de su devoción»; enfin, concluent-ils, et c'est la même litanie, «se burla y mofa algún tanto de las cosas santas y de las virtudes Christianas, aunque por el estilo prefixado y en medio de no tener cosas contrarias a nuestra santa fe, no dexa de mezclar algunas palabras bastante excitativas a la luxuria [rappelons-nous la censure précédente] y malsonantes, ofensivas de los oídos piadosos, por algo indecentes aunque no a las claras». On ne peut mieux dire que Moratín savait, ou plutôt croyait savoir, jusqu'où il pouvait aller trop loin; c'est en effet la ridicule Doña Irene, mère autoritaire et peu suspecte d'«ilustración» qui, par intérêt et non par souci de l'utilité sociale, prêche à sa fille la supériorité du mariage sur la vocation monastique qu'elle lui prête et dont les économistes dénoncent alors la stérilité: «En todos los estados se sirve a Dios, Frazquita»; mais Carrillo et Mesquida, par ailleurs peu sensibles à l'humour, s'en tenant, et pour cause, à un premier niveau de lecture prédéterminé par leur mission, voient dans le passage incriminé un tissu de «palabras y proposiciones malsonantes, ofensivas a los oídos piadosos y erróneas [vocabulaire consacré par l'usage] diciendo que la primera obligación de los hijos es complacer a su madre & a., escandalosa proposición, errónea, temeraria, impía, contraponiéndola a la primera obligación del hombre que es servir a Dios», comme nul ne l'ignore. Quant à suggérer, comme le fait D. Diego devant Francisca, que comme alternative à l'austérité de la vie conventuelle il existe «una vida más...», il s'agit là d'une proposition -le lecteur l'aura deviné sans doute- «falsa, malsonante, piarum aurium ofensiba y indicativa [151] con su suspensión de una indigna comparación». Déjà critiquée par Bernardo García, pour de tout autres raisons, cette imitation par Moratín des ellipses du langage colloquial est ici interprétée comme une insinuation inconvenante par un représentant du rigorisme moral. Et l'on peut en dire autant des deux (en réalité trois: Carrillo a certainement mal transcrit) dernières lignes de la page 66 de l'édition de 1806 par Villalpando utilisée par les censeurs, que ces derniers ne commentent pas mais dont ils demandent la suppression pour en méconnaître la véritable portée: informé de la présence de son rival, le jeune D. Carlos s'écrie à l'adresse de la «niña»: «Si me dejase llevar de mi pasión y de lo que esos ojos me inspiran, [haría] una temeridad»; c'est là une phrase clé de la pièce, qui permet au personnage de se définir par rapport au type de «galán» légué par la «comedia» du Siècle d'Or et qui, lui, en tout cas selon les néo-classiques, se laisserait emporter par la passion et commettrait des «temeridades», notamment dans de pareilles situations; Carrillo et son collègue n'ont vu que la «passion», nécessairement coupable à leurs yeux, alors que D. Carlos, au contraire, la domine au point que d'autres, pourtant non moins conservateurs que nos «calificadores», le traiteront de poule mouillée, de «gallina».

Leur avis est donc, comme cela se produisait fréquemment, de ne pas s'opposer aux représentations de la pièce à condition que soient supprimées les «varias cosillas» ci-dessus, auxquelles il convient d'ajouter les suivantes, parmi les plus significatives: toutes les allusions à la collection de pieux talismans, aux babioles («chucherías», dit la mère) ramenées du couvent par Francisca, comme le chapelet de nacre, la clochette de terre cuite pour protéger du tonnerre, la Sainte Gertrude en pâte de sucre; la plaisanterie un peu grosse concernant l'évêque de Mechoacán, un saint homme dont on écrit la biographie à raison d'un volume par année d'existence et qui est mort plus qu'octogénaire («exageración injuriosa y burlesca»); la mention de la grive apprivoisée, symbole de la bondieuserie qui imprègne Doña Irene et qui a passé toute la nuit à débiter le Gloria patri et l'oraison du Saint Suaire (il ne faut pas écrire «rezar» à propos d'un oiseau, dit Carrillo, mais «quitar»: il veut dire «gritar», mais il a dû transcrire hâtivement le brouillon rédigé par son acolyte). Fait curieux, le prénom de Circuncisión [152] n'attire pas son attention, mais il va de soi que la fameuse tirade de D. Diego sur les méfaits de l'éducation, déjà critiquée par Bernardo García, ne pouvait trouver grâce auprès de nos censeurs, qui reprochent à Moratín de tirer une conséquence universelle d'un fait particulier, alors que la perversité de Caïn, objectent-ils, ne saurait discréditer l'excellente pédagogie d'Adam et Eve (dont la Bible soit dit en passant, ne souffle mot). Ils proposent donc qu'on la qualifie de «mala educación», ce qui, à leur insu, ne fait qu'aggraver les choses sans modifier le sens de cette «sátira injuriosa a los Regulares a quienes parece haber tomado por su blanco para desacreditarlos en la educación que en sus claustros se dan (sic) a sus educandos».

Cela faisait, on le voit, beaucoup de «cosillas», et c'est pourquoi l'Inquisidor Fiscal, «en consideración de lo mucho que tiene que expurgar», fut d'avis d'interdire purement et simplement la pièce. Le Conseil de l'Inquisition se rallia à son point de vue le 19 février 1816. Mais le 8 mars, une nouvelle qualification est ordonnée, que l'on souhaite confier cette fois à des censeurs compétents en matière de théâtre. Il faudra cependant attendre près de deux ans avant que le dossier, mis au placard avec bien d'autres, ne réapparaisse; sans doute l'envoi à Madrid du dossier de Barcelone en juillet 1817 y contribua-t-il puisque la «Suprema» décida de le joindre en août à celui qu'elle avait en instance. Le premier censeur pressenti alors s'étant refusé, on désigna le 24 janvier 1818 le jésuite Juan José Tolrá, biographe du Père Isla, qui s'adjoignit le Père Francisco Xavier Bouzas. Six jours après, leur rapport était rédigé.

Les deux jésuites négligent les brouilles relevées par Carrillo et d'une manière générale tout ce qui n'est pas indiscutablement entaché d'irrespect à l'égard de la religion et de ses serviteurs; et c'est pourquoi ils sont en outre sensibles, comme l'avait été douze ans plus tôt Bernardo García, à la dérision que suppose le choix des surnoms des nonnes: Circuncisión, Trinidad, Candelaria, et Angustias dont ils n'admettent pas qu'elle soit grosse et sue abondamment (petite misère physiologique dont Moratín la guérira dans l'édition de ses oeuvres en 1825, non par crainte de l'Inquisition, comme on l'a écrit, mais vraisemblablement parce qu'elle n'a pas une «vis comica» irrésistible); feu l'«electo obispo de Mechoacán» ne pouvait non plus [153] trouver grâce à leurs yeux, mais les censeurs estiment en outre que cette plaisanterie fait injure «tácitamente a las elecciones para Obispos de Indias», on a quelque mal à saisir pourquoi. Ils ajoutent -et ce sera le premier hommage indirect à Moratín-: «pudiendo fácilmente hacerse como proverbio el de Mechoacán». Comme García encore, ils affirment, malgré la précision donnée par la

soubrette, que Francisca reçoit son amant dans le couvent et -déformation professionnelle sans doute- qu'elle lit des livres «sin licencia» (Moratín écrit: «a hurtadillas»), tout ce «libertinage» n'étant à leurs yeux que prétexte à la conclusion générale «de que no es buena ni segura la educación de las niñas en los Conventos». L'allusion à la gourmandise d'un confrère ne passe pas non plus, mais c'est encore une fois au «vecino de Guadalaxara» et non au précédent qualificateur que fait songer le refus de considérer comme une simple antiphrase l'allusion de Doña Irene aux nombreux amants qu'aurait eus sa fille au couvent; la phrase est, nous dit-on, équivoque. Enfin, il était normal que l'on crie une fois de plus au scandale devant la tirade de D. Diego, «a quien en toda la comedia se le atribuye un carácter decidido de probidad y prudencia», sur la pédagogie néfaste des nonnes; dans ce dernier cas, les bons pères vont jusqu'à tenter -et l'on pense une fois de plus à García- de mettre l'auteur en contradiction avec ses propres théories esthétiques («no es de nuestra inspección esta incoherencia cómica y oposición de un carácter consigo mismo»); mais leur conclusion tombe, sans nuance: «todo el fondo, conducta, episodios y objeto de esta comedia se dirigen a ridiculizar personas eclesiásticas, usos y prácticas de piedad, y a desacreditar la educación de Niñas en los Conventos de Religiosas. Por cuyos graves motivos no sólo sería perjudicial la pública representación de dicha Comedia, sino también la libertad de su imprenta». Le 3 mars, El sí fut prohibée «en primer edicto».

Mais le Saint Office, tout comme le Consejo Real, respectait en matière de censure les droits de l'accusé: le 28 mars ordre fut donné d'adresser copie du texte de Tolrá et Bouzas, «suppressis nominibus», au Tribunal de Barcelone, où était censé séjourner Moratín, afin que celui-ci puisse éventuellement rédiger sa défense. Et c'est ici qu'intervient un incident assez plaisant auquel, peut-être, D. Leandro aurait dû sa liberté... s'il n'avait déjà jugé plus sage de quitter l'Espagne depuis longtemps: le scribe chargé de transmettre trouva plus élégant d'écrire [154] «Moratín» avec deux t (ces doublements de consonnes n'étaient pas rares, et ils étaient même, pourrait-on dire, de rigueur dans certaines abréviations comme «Ill[ustrisi]mo», «SS[ecreta]rio», etc.); mais notre homme s'y prit de telle façon que la tige du second t, fort courte, sa barre horizontale en conséquence très proche du sommet, et le i suivant pouvaient fort bien être pris pour un a par un moine frappé d'inappétence devant une tâche assez peu exaltante. Et c'est ce qu'il advint: on rechercha dans la «ciudad condal» le dénommé Leandro Moratán qui, est-il besoin de le dire, demeura introuvable, et cela, on l'a dit, d'autant plus que, sachant à quoi s'en tenir, il s'était fait prescrire un an plus tôt, dès le 12 mai 1817, une cure thermale à Aix et qu'il se trouvait en mai 1818 à Paris, station balnéaire bien connue. C'est en août seulement qu'on s'avisa de la méprise, mais on le croyait toujours à Barcelone, ce que démentit cette fois de source autorisée (en l'occurrence, l'autorité civile qui avait délivré le passeport) le bureau barcelonais du Saint Office, en précisant que «del quantrario [contrario] le sería de mui malas resultas»... En toute orthodoxie juridique, l'Inquisición de Corte commit alors un défenseur d'office: ce fut le «calificador» Fray Rafael Muñoz. Celui-ci mit un certain temps à rédiger sa réponse à la censure de Tolrá et Bouzas et s'excusa, le 1er juillet 1819, de son retard en précisant - curieuse coïncidence- qu'il n'avait pu s'acquitter plus tôt de sa tâche «por tener que salir a tomar fuera de Madrid baños minerales», mais peut-être conviendrait-il d'inverser la relation de cause à effet car le malheureux, de toute évidence placé dans une situation ô combien cornélienne, jugea prudent de joindre à sa défense de Moratín un second document témoignant de sa «verdadera opinión sobre la tal comedia», diamétralement opposée, il va

de soi, à la précédente. Voici, dans son éloquente intégralité, ce document, intéressant à plus d'un titre, on va le voir:

Illmo. Señor:

Habiendo cumplido con el cargo de Defensor de oficio que V.S.I. me encomendó, no puedo menos, en descargo de mi conciencia, de hacer presente que la comedia el Sí de las Niñas es sumamente perjudicial y en grande manera denigrativa del Estado Eclesiástico regular, abusando, como abusa, de las prácticas y cosas piadosas aprobadas por la Iglesia, trayéndolas para que sirvan de [155] Hazmereír a un público por lo común poco piadoso qual es el que asiste a las Comedias. Si en las 5 foxas que componen la Defensa he dicho algo que pueda efectivamente defender al Autor, sólo lo he hecho para cumplir con lo que me se mandó; pero pongo en noticia de V.S.I. que en un todo me conformo con la Censura Núm. 2, pues de lo contrario obraría contra mi conciencia. Esta Comedia es tanto más perjudicial quanto el language y las gracias de que abunda están tomadas de lo más puro de la lengua castellana, acompañándole una naturalidad encantadora en las personas que hablan. Yo mismo he oído citar algunos dichos de esta comedia, y he sido testigo del efecto que produxeron en los concurrentes, por lo que infiero qual será el que produzca el todo de ella, acompañado del aparato e ilusión teatral.

Queda de V.S.I. su Servidor y Capellán que a V.S.I.
B.S.M.

F. Rafael Muñoz

Madrid y Julio 1º de 1819.

On appréciera ce bel hommage rendu -on hésite à dire: involontairement- à Moratín à la fois maître du langage «difficilement facile» et créateur de la comédie moderne. Mais venons-en à la plaidoirie de celui que Muñoz appelle, pour sa part, à deux reprises, Leonardo Martínez de Moratín (avec un seul t), ce qui en dirait long sur son information culturelle si l'on était certain qu'il ne cherche pas ainsi à se désolidariser de son peu recommandable client. Il n'est pas facile de savoir si Muñoz a loyalement -si l'on peut dire- fait son travail en dépit de son intime conviction, ou s'il a habilement fait le jeu de Tolrá et Bouzas, dont il savait qu'ils auraient à leur tour à examiner, et éventuellement à réfuter, sa propre défense, comme ils le firent, et longuement, le 28 août. La vérité doit se situer à mi-chemin. Nous touchons là en effet aux subtilités de ces passes d'armes judiciaires dont le dénouement est déjà connu des seuls partenaires alors même qu'ils paraissent s'affronter noblement et sans merci, et il est assez excitant, à plus d'un siècle et demi de distance, d'assister à l'une d'elles, même si elle est moins spectaculaire qu'une joute oratoire. Notre homme commence par avancer prudemment au moyen d'un long préambule théorique («dilatado exordio», diront les Jésuites dans leur réplique du 28 [156] août) sur le thème «agradar e instruir», dont il admet qu'il est «conocido de todos»; le défenseur expose ensuite la thèse développée par Moratín au moyen, dit-il, des trois personnages principaux qui sont Doña Irene, Doña Francisca et D. Diego, mais l'intérêt de ce paragraphe me paraît surtout résider dans le jugement qu'il porte sur la «niña», et qui n'est pas sans rappeler celui que formulait avant guerre, quoique plus brièvement, le «vecino de Guadalaxara»: contrairement à ce dernier, il n'a pourtant pas vu jouer la pièce et on ne peut donc mettre en

cause le jeu outré d'une actrice. Misogynie? Le fait est qu'on pourrait résumer en disant que Muñoz emploie à l'égard de Francisca des qualificatifs qui me paraissent plutôt convenir à la Doña Clara de La mojigata, et ce faisant, il nous fait sentir, même si la fausse dévôte, contrairement à la «niña», est condamnable aux yeux de son auteur, que le comportement de Francisca, lui aussi déterminé par une éducation oppressive, fait comme un écho atténué à celui de son aînée; elle est, nous dit Muñoz, «una hija artificiosa que abusa de la demasiada credulidad y ridiculez de su Madre», «disimulada, sumamente artificiosa, que con una naturalidad hasta cierto punto encantadora encubre sus verdaderos sentimientos, manifestando un exterior sencillo y virtuoso, no siéndolo en realidad»; d'autres passages insistent encore sur cette différence entre le «ser» et le «parecer», au point qu'il n'est pas abusif de se demander si à travers cette image peu flatteuse de Francisca qui revient avec insistance, ce n'est pas en fait à Moratín lui-même que fait allusion le défenseur, tout comme Carrillo, en 1815, lui reprochait son «celo aparente», ses palabras [...] indecentes, aunque no a las claras» (c'est moi qui souligne); adoptant en quelque sorte le comportement qu'il censure chez Francisca, il accuse en fait indirectement l'auteur lorsqu'il fait mine de justifier son attitude en invoquant les livres saints dans lesquels dit-il, «se hallan algunas veces impiedades en boca de los necios e impíos», ou l'Iliade ou l'Enéide, dans lesquelles on tient des propos «que les estaban prohibidos en su Teología pagana», ou bien encore le Tasse, Milton et Camoens, dont certains passages, pris isolément, «parecen anti-christianos», tout comme dans Le paradis perdu, tel et tel propos, dans ces mêmes conditions, «parecen perjudiciales a la pública honestidad». [157]

Muñoz, dans ses cinq folios (chiffre supérieur à celui de la censure de Tolrá et Bouzas, mais nettement inférieur à celui de leur seconde mouture: il était temps d'arrêter la polémique), n'en consacre que deux à la réfutation proprement dite, et se réfugie une fois de plus dans l'histoire littéraire, citant en exemple, on l'a dit, Homère, Virgile, le Tasse, Milton et Camoens, dont Tolrá et Bouzas n'auront bien entendu aucun mal à rétorquer que leurs comédies n'encombrent pas la scène...

Mais là ne s'arrête pas exactement la plaidoirie de Muñoz, car il ne peut résister au plaisir d'ajouter en appendice «dos reflexiones que le parecen de alguna consideración» et qui ne furent pas du goût des duettistes de la censure puisqu'ils consacrèrent plus de trois folios à tenter de les réfuter, à armes égales, il va de soi; et il est révélateur et piquant à la fois de constater que près d'un siècle et demi plus tard, leur frère en religion Miguel de la Pinta Llorente les considère encore seules «dignas de reproducirse» en entier; les voici donc:

1^a.- Esta comedia se imprimió el año de 1805 y se imprimió con todas las licencias necesarias; a lo menos, existiendo de echo el Santo Oficio en aquel tiempo no se habría concedido su pase sin una seguridad de su buena moral, a lo menos así debió ser. Si se prohíbe ahora sin haberle añadido nada su autor, se sigue por una consecuencia forzosa: 1^o o que no hay motivo ahora para su prohibición, 2^o, o que sí lo hay, éste mismo existió en un principio, debiendo el Tribunal haberlo conocido en su primera representación al público, avisando los Revisores el efecto que producía en los espectadores. Qualesquier miembro de esta disjuntiva que se admita es contra el honor, buen nombre y recto proceder del Santo Oficio, pues en un caso se le acusará de omiso y culpable en esta omisión, y en el

otro se le puede argüir de nimiamente escrupuloso en asuntos de trascendencia para el Autor. [158]

2ª.- Según las censuras que esta Comedia ha merecido se ve que la primera Numº 1º, después de un maduro examen resuelve que con algunas supresiones V.S.I. puede permitir su representación por ser su argumento bastante instructivo. La segunda Numº 2º dice abiertamente que se debe prohibir. Habiendo como efectivamente hay diferencia igual en ambas Censuras, el S. Moratín tiene un derecho de posesión que no se le debe alterar según las reglas establecidas en el Derecho...

Tolrá et Bouzas, s'étant mis à l'oeuvre, contre-attaquent sur tous les fronts et laissent nettement entendre que l'esquive et la diversion, loin de dissimuler la faiblesse de l'argumentation muñozienne, la mettent au contraire plus en évidence; invoquant à leur tour, et à deux reprises, Horace, ils rappellent comme lui que «lo que no desdice leído perjudica muchas veces representado», et que dans sa célèbre «Arte Poética o Carta a los Pisones», il est encore conseillé «en atención y respeto debido a sus Dioses, que ninguno de ellos intervenga en la escena a no ser que sea indispensable para el desenlace de la acción»; il reste un passage à propos duquel, comme pour rappeler à l'ordre le jeune imprudent, ils croient devoir hausser quelque peu le ton: c'est celui dans lequel Muñoz justifie la «acre invectiva», la «calumnia», de D. Diego sur l'éducation conventuelle; «sorprende y asombra -écrivient-ils, et ces deux verbes permettent à eux seuls de justifier la palinodie préventive de l'avocat de Moratín- lo que añade el Defensor, que este pasaje, lejos de ser infamatorio, es de mayor instrucción para las cabezas de familia. No quiera Dios que éstas piensen del mismo modo». Enfin, on l'a dit, nos deux compères, sans doute blessés dans leur amour-propre, s'attachèrent à trancher le dilemme «juridique» dans lequel tentait de les enfermer le «presentado» dans son appendice («en que tantas fuerzas pone el Defensor»), non sans leur avoir suggéré, grâce à quelques réserves, le moyen de riposter victorieusement: la plus grande sévérité des censeurs de 1819 par rapport à celle de leurs prédécesseurs de 1805 s'explique, objectent-ils, par le fait qu'entre les deux dates s'est répandu en Espagne le «licencioso desenfreno de deprimir, motejar y ridiculizar acciones, prácticas y costumbres unidas con la Religión»; [159] en somme, ils admettent implicitement que les circonstances leur ont fait surestimer l'anticlérisme de Moratín, mais à leurs yeux ce sont naturellement les censeurs de 1805 qui l'ont sous-estimé, car «los conocimientos humanos y juicios que se fundan en ellos son progresivos y van por gradación y aumento de ciencia experimental, adquiriendo siempre mayores luces para decidir y descubrir como cierto lo que antes podía comparecer dudoso». Cette théorie de la relativité des jugements n'excède pas certaines limites puisque «los fundamentos de la censura son justos y sólidos, y no son tales los de la Defensa»... Le second point donne lieu à une nouvelle argutie que n'aurait pas désavouée le Don Hermógenes moratinien. Conclusion:

En fuerza pues de la ninguna satisfacción que da la Defensa a los errores observados, de sus interpretaciones arbitrarias, tergiversaciones y siniestra aplicación de los lugares tópicos de instruir y deleytar que se aducen y quedan ya disueltas (sic), no nos es lícito deponer nuestro primer dictamen, antes bien lo ratificamos calificando a esta Comedia, según está, de contraria al respeto que merecen y con que deben tratarse las cosas santas y pertenecientes al culto religioso, indecorosa y ofensiva al estado Eclesiástico, e injuriosa a la Christiana y pía educación de las Niñas en los Conventos de Religiosas.

La décision ne faisait aucun doute: le 9 novembre 1819 étaient interdites tant la lecture que la représentation de El sí de las niñas. C'était peine perdue, car tout changea l'année suivante, mais pour une durée limitée; et il faudra attendre une dizaine d'années encore pour que la pièce revienne à l'affiche dans un théâtre madrilène, mal remise d'avoir trop longtemps fréquenté, à son corps défendant, les âmes pieuses, au point que Larra pouvait alors s'écrier

¿Es posible que se haya creído necesario conservar en esta comedia algunas mutilaciones meticulosas? ¡Oprobio a los mutiladores de las comedias del hombre de talento! La indignación del público ha recaído sobre ellos, y tanto en La Mogigata como en El sí de las niñas, [160] los espectadores han restablecido el texto por lo bajo: felizmente, la memoria no se puede prohibir.

Facilitado por la Biblioteca Virtual Miguel de Cervantes

Súmese como **voluntario** o **donante**, para promover el crecimiento y la difusión de la **Biblioteca Virtual Universal**.

Si se advierte algún tipo de error, o desea realizar alguna sugerencia le solicitamos visite el siguiente **enlace**.



editorial del cardo